

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE N2

Du 11 au 13 novembre 2022

Autorité Organisatrice : Cercle de Voile de Marseillan

Grade : 5 A

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (en Annexe Prescriptions).
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de course, à l'adresse suivante : <https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-ilca-championnat-mediterranee-2022-23-cvm-11-12-13-novembre/>

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-ilca-championnat-mediterranee-2022-23-cvm-11-12-13-novembre/>

3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

4.1 L'épreuve est ouverte aux équipages respectant les règles de la classe ILCA : ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

• la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

• la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. Cotisation AFL à pour les licenciés français

4.3 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site :

[Pré-inscription à la régate championnat de méditerranée 2022 - 23 manche 2 \(francelaser.org\)](https://francelaser.org/)

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Le règlement peut se faire sur internet en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/cercle-de-voile-demarseillan/evenements/ilca-championnat-mediterranee-marseillan-11-1-13-novembre>

5. DROITS À PAYER :

5.1 Les droits requis sont de 55 **EUROS**

Une augmentation de ces droits pouvant aller jusqu'à 100% du montant initial pourra être exigée par les clubs d'accueil en cas d'inscription tardive prise dans les 48 heures précédent la compétition.

5.2 Conditions de remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.3 Lien vers paiement en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/cercle-de-voile-demarseillan/evenements/ilca-championnat-mediterranee-marseillan-11-1-13-novembre>

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à partir du mercredi 9 novembre, elles seront affichées selon la prescriptions fédérale sur la page de l'épreuve sur le site: <https://cvmarseillan.fr/tableau-officiel-ilca-championnat-mediterranee-2022-23-cvm-11-12-13-novembre/> et disponibles en version électronique.

7. PUBLICITE

Sans objet

8. FORMAT DE COURSE

8.1 Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 70 bateaux, l'épreuve se disputera en une flotte

8.2 Si le nombre d'inscrits est supérieur à 70 bateaux, l'épreuve se déroulera en groupes et comprendra une phase qualificative et une phase finale. Les modalités opérationnelles seront définies dans les Instructions de Course

9. PROGRAMME :

9.1 Confirmation des Inscriptions :

Vendredi 11 novembre de 9 h à 12h

Briefing entraîneurs/accompagnateurs Vendredi 11 novembre à 13h
sur la terrasse devant le club

9.2 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

	Heure du 1er signal d'avertissement	
Vendredi 11 novembre	14h30	De 1 à 3 courses
Samedi 12 novembre	11 h	De 1 à 3 courses
Dimanche 13 novembre	10h30	De 1 à 3 courses

9.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30. Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses.

9.3.A Le nombre de courses par jour et par flotte sera au maximum de 3.

9.3.B Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune flotte ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit annoncée conformément aux Instructions de Course.

9.3.C Le nombre maximum de courses pouvant être disputées durant la série est de : 9

10. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT :

Des contrôles de jauge pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

11. VETEMENT ET EQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe.

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent devront respecter les RCV et les règles de classe

[DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

12. LIEUX :

La zone de course est située dans la rade de Marseillan (voir annexe).

13. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type construit.

14. SYSTEME DE PÉNALITÉ :

La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. CLASSEMENT :

15.1 Une course est nécessaire pour que l'épreuve soit validée.

15.2 a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b. Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16. ACCOMPAGNATEURS : [DP]

16.1 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port de Marseillan au ponton du CVM

16.2 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discréction de l'organisateur.

17. PROTECTION DES DONNEES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent, le Cercle de Voile de Marseillan la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :
A la discrétion due l'Autorité Organisatrice. (Précisé en I.C.)

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cercle de Voile de Marseillan
3 quai Toulon 34340 Marseillan
Tel : 04 67 77 65 22
@ : cvmarseillan@free.fr

ANNEXE « ZONES DE COURSE »
Carte décrivant l'emplacement de la zone de course

